

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



**Extrait du registre des délibérations  
De la commune  
D'USSON-EN-FOREZ**

**Délibération n° D20251712-07  
Du 17 décembre 2025  
PERSONNEL  
RECENSEMENT 2026  
RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Nombre de membres			Date de la convocation	12.12.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.12.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir		

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire  
 Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (13)  
 Absents : MAURICE M (1)  
 Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**PERSONNEL  
RECENSEMENT 2026  
INDEMNITÉS AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le prochain recensement de la population se déroulera en janvier – février 2026 et qu'il convient dès à présent de fixer la rémunération des cinq futurs agents recenseurs.

Désignation	Rémunération 2020	Proposition 2026
<b>Formations (2 demi-journées)</b>	40 € / ½ journée	50 € / ½journée
<b>Feuilles logement</b>	1.70 €	1.90 €
<b>Bulletins individuels</b>	2.30 €	2.60 €

Estimation du coût global (pour 1 200 logements et 1 500 habitants) : 6 430 €.

L'enveloppe octroyée par L'INSEE – Institut National de la Statistique et des Études Économiques est de 3 039 € (contre 3 183 € en 2020).

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :**

- **Accepte** l'indemnisation des agents recenseurs dans les termes présentés ;
- **Autorise** le recrutement de CINQ agents recenseurs ;
- **S'engage** à réserver au budget 2026 les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson-en-Forêt, le 31 décembre 2025



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--